

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- *afférents au conseil municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 12*

Séance du 02 mars 2018

L'an deux mille dix-huit

Et le deux mars à 20 heures 30

Date de la convocation : 22/02/2018

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Elodie, BERNAT Laurent, CADENET Patrick, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain,
Absent(s) (es) excusé(s) (es): BOUDOU-THERON Adeline, FAVRE Sandrine, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy

Procuration : ROUSSET Jean-François à RIVEMALE Patrick

Secrétaire de séance : ALINAT Elodie

Objet de la délibération n°05-2018

Participation financière au RASED (Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté)

Monsieur le Maire indique que le RASED intervient dans les écoles maternelles et primaires. Son rôle est de prévenir et de réduire les difficultés que tout enfant peut rencontrer.

Le RASED a adressé un courrier à la commune pour solliciter une participation financière à son budget de fonctionnement à hauteur de 2 € par élève de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide de verser** au RASED une participation financière à hauteur de 2€ par élève inscrit à l'école de Montlaur
- **autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document afférent à cette affaire

*Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

Le Maire,
Patrick RIVEMALE

